



HAL
open science

Licence professionnelle Forêts, gestion et préservation de la ressource en eau

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Forêts, gestion et préservation de la ressource en eau. 2017, Université François-Rabelais de Tours. hceres-02027814

HAL Id: hceres-02027814

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027814>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Forêts, gestion et préservation de la ressource en eau

Université François-Rabelais de Tours

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences de la terre, de l'univers et du vivant

Établissement déposant : Université François-Rabelais de Tours

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle *Forêts, gestion et préservation de la ressource en eau* est une formation en un an visant à former des techniciens supérieurs, des animateurs ou des gestionnaires de projets dans le domaine de la ressource en eau en relation avec les bassins versants et les massifs forestiers. Cette licence professionnelle (LP), ouverte en formation initiale classique uniquement, accueille des étudiants de niveau Bac+2 issus de brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), de diplôme universitaire de technologie (DUT), de 2^{ème} année de licence (L2) *Sciences de la vie* (SV), de L2 *Sciences de la terre et de l'environnement* (STUE) ou d'autres formations équivalentes. Elle est dispensée en partie à Tours sur le site de l'université, et en partie à Le Chesnoy-Les Barres, sur le site du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA). Répondant à des enjeux environnementaux importants, la formation bénéficie du soutien des différents acteurs socio-économiques du domaine.

Analyse

Objectifs
<p>La LP <i>Forêts, gestion et préservation de la ressource en eau</i> forme des professionnels compétents dans le domaine de la qualité et de la gestion de la ressource en eau, en relation avec les bassins versants forestiers. La formation comporte des enseignements permettant d'acquérir des connaissances solides dans le domaine de l'eau, des sciences de la terre et de la forêt. À l'issue de cette formation, les candidats peuvent s'orienter vers les métiers de technicien supérieur forestier, de technicien des milieux aquatiques, de gestionnaire de massif, d'animateur de massif, d'expert, de responsable de syndicats de rivière, de cadre en coopérative forestière.</p>
Organisation
<p>La formation s'appuie sur des compétences pédagogiques complémentaires disponibles au sein du département « Géosciences-Environnement » de l'Université de Tours et du LEGTA de Le Chesnoy-Les Barres. Elle s'effectue en une année (L3) après deux années de formations préliminaires (L1/L2 universitaire, DUT ou BTSA). Elle comporte des enseignements théoriques, 450 heures réparties principalement au 1^{er} semestre (S1) et des travaux personnels constitués d'un projet tutoré (150 heures) et d'un stage professionnel (560 heures). L'organisation des enseignements est progressive avec une UE de mise à niveau pour débiter, suivie de différentes UE présentant les connaissances de base liées à la formation ainsi que deux UE d'anglais au 1^{er} et 2nd semestre (S1 & S2). La formation se poursuit au S2 avec le projet tutoré qui permet aux étudiants de mettre à profit les connaissances acquises au S1 et d'expérimenter le travail en équipe puis, le stage. Les enseignements sont dispensés entre l'Université de Tours et le LEGTA de Le Chesnoy-Les Barres, qui met à disposition ses locaux pour la formation. Une convention a été signée avec l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) du Loiret.</p>

<p>La répartition des enseignements est gérée selon un calendrier précis pour minimiser les déplacements des étudiants et faciliter leur hébergement. Malgré cela, l'éloignement des deux sites apparaît comme une difficulté technique pour une bonne cohésion de l'ensemble de la LP. Les étudiants peuvent cependant bénéficier des complémentarités pédagogiques (enseignants, équipements, ...) des deux structures. Les enseignements se déroulent sous la forme de cours magistraux, travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP).</p>
<p>Positionnement dans l'environnement</p>
<p>Malgré l'existence, dans le paysage national, de LP sur la gestion durable des espaces forestiers ou la gestion des ressources en eau, aucune formation ne lui est identique associant sciences de l'eau et gestion forestière. La formation peut s'appuyer localement sur des laboratoires travaillant dans le domaine de l'eau et des bassins versants. La formation bénéficie également de l'appui de nombreux acteurs socio-économiques collaborant avec le LEGTA ou les laboratoires. L'Université François-Rabelais de Tours et le LEGTA sont impliqués dans le pôle de compétitivité « Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux » (DREAM), spécialisé dans les écotechnologies dans le domaine de l'eau.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>
<p>L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants-chercheurs de l'établissement (31,20 %), d'enseignants du LEGTA (39,30 %) et d'intervenants du monde socio-économique (29,40 %) couvrant les principaux aspects abordés dans la formation. L'équipe pédagogique se réunit au moins deux fois par an, notamment pour la sélection des dossiers de candidature. L'équipe pédagogique est dirigée par la responsable de la LP, également responsable des stages et présidente du jury. Elle est composée de huit enseignants-chercheurs dont six du département « Géoscience-Environnement », neuf enseignants du LEGTA et une vingtaine de professionnels du domaine. La composition de l'équipe pédagogique apparaît assez déséquilibrée et devrait être revue pour être davantage représentative des implications réelles des différents types d'enseignants.</p>
<p>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</p>
<p>Sur la période évaluée, les effectifs de la formation varient entre 23 et 33 étudiants, la capacité d'accueil étant fixée à 30 étudiants. La majorité des étudiants provient de BTSA puis, de L2 et de DUT. La formation ayant ouverte en 2012, peu de recul existe sur l'insertion professionnelle des étudiants. Une enquête de l'observatoire de la vie étudiante à 30 mois réalisée sur la promotion 2012/2013 indique un taux d'insertion de 50 %. Une autre enquête réalisée en interne sur 63 étudiants diplômés durant la période 2012-2015 indique un taux d'insertion de 39,70 % dans des emplois en relation directe avec la formation reçue. Dans le même temps, 25,40 % des étudiants sont en poursuite d'études, 3,10 % se sont accordés une année sabbatique, 6,40 % sont en recherche d'emploi et 25,40 % n'ont pas répondu à l'enquête. Le taux d'échec moyen sur la période 2012-2015 est de 22 % concernant aussi bien les étudiants qui échouent à l'examen, que ceux décident d'arrêter leur formation. La difficulté à trouver des stages et les frais dus à la délocalisation sur deux sites et aux déplacements liés aux stages expliquent en partie ce taux d'échec.</p>
<p>Place de la recherche</p>
<p>Bien que la recherche ne soit pas une priorité des LP, la formation peut s'appuyer sur les enseignants-chercheurs de deux laboratoires qui apportent leurs connaissances et leurs compétences dans le domaine de la recherche, ainsi que leurs réseaux professionnels au service des étudiants. Une grande partie des enseignants-chercheurs impliqués dans la LP appartiennent au laboratoire GéHCO (GéoHydrosystèmes Continentaux). La formation implique également des enseignants-chercheurs du CITERES (Cités, TERritoires, Environnement et Sociétés) dans le domaine de l'aménagement, de l'environnement et du paysage. Aucun laboratoire dans le domaine de la recherche forestière n'étant impliqué, la LP ne permet pas la participation d'enseignants-chercheurs du domaine.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>Le socle professionnel de la formation représente un volume horaire global de 710 heures, avec 150 heures de projet tutoré et 560 heures de stage comparé au socle fondamental qui sur les S1 et S2 représente 450 heures. La formation laisse une place importante à la professionnalisation en impliquant les acteurs socio-professionnels dans les enseignements. Le partenariat avec le LEGTA permet de bénéficier du réseau qu'entretient le lycée avec les professionnels des métiers de la forêt et de l'environnement. Ceux-ci interviennent à hauteur de 30 % dans la formation, ainsi que dans le projet tutoré de mise en situation professionnelle.</p>

Place des projets et des stages
<p>Le projet tutoré est réalisé en petits groupes de cinq étudiants sous la direction d'un professionnel et du directeur-adjoint des Barres permettant une interaction forte avec le monde professionnel. Il consiste en une étude de terrain avec toutes les phases que cela implique : identification de la problématique, diagnostic, étude de terrain, cartographie, réunions avec des élus, ... Le projet donne lieu à un rapport écrit et à une soutenance orale.</p> <p>Le stage est réalisé à partir de début avril pour une durée de 16 semaines. Il est réalisé dans différents organismes en relation avec l'environnement et consiste en une mise en situation professionnelle durant laquelle l'étudiant met en application les connaissances acquises durant l'année, y compris celles acquises au cours du projet tutoré. Le sujet de stage concerne généralement un cas pratique impliquant l'analyse d'un problème et la recherche de solutions pour y remédier conduisant à un scénario de gestion prêt à être exposé à des élus. L'étudiant est encouragé à trouver lui-même son sujet de stage, qui doit être par la suite validé par l'équipe pédagogique de la LP. Le stage est sanctionné par un rapport écrit et une soutenance orale.</p>
Place de l'international
<p>Malgré quelques stages réalisés à l'étranger, la formation reste peu ouverte à l'international. Les étudiants sont informés des possibilités de mobilités dans le cadre de programmes Erasmus ou dans le cadre d'un partenariat avec le Québec, mais la durée et la finalité de la formation ne pousse pas ces derniers à effectuer une mobilité. Quatre stages ont été réalisés à l'étranger et une mobilité entrante enregistrée au cours des trois dernières promotions. La majeure partie des étudiants provenant de BTSA, la mobilité internationale rentrante est également relativement faible. L'enseignement de l'anglais tout au long du S1 et du S2 représente un volume horaire total de 44 heures en accord avec les prérequis d'une LP.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le recrutement majoritaire s'effectue dans l'Ouest de la France parmi les titulaires du BTSA, du DUT <i>Génie biologique</i>, option <i>Environnement</i>, de L2 <i>Sciences de la terre</i> (ST) et SV. Une passerelle est proposée aux étudiants de L2 des licences ST et SV de l'Université de Tours au moyen d'un module de 20 heures, mutualisé avec le BTSA en gestion forestière du LEGTA portant sur l'approche du milieu forestier. Une UE de mise à niveau de 50 heures est programmée en début d'année permettant d'homogénéiser les connaissances des étudiants provenant d'horizons différents. L'inscription est également possible pour des étudiants de niveau L3 après examen du dossier et de la motivation du candidat.</p> <p>La procédure de dépôt des dossiers de candidature se fait sur internet. Le nombre d'étudiants par promotion est limité à 30 hors redoublants. La sélection est effectuée par une commission d'admission, se réunissant fin avril-début juin, constituée du responsable pédagogique, du responsable du LEGTA, d'enseignants et d'un professionnel. L'acceptation des candidats est basée sur l'adéquation de leur formation initiale, leurs résultats et la cohérence de leur projet professionnel.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Environ 40 % des enseignements sont organisés en présentiel sous forme de cours magistraux, TD et TP. Les 60 % restants correspondent à du travail personnel dans le cadre du projet tutoré et du stage. Certains intervenants, ne dispensant que quelques heures interviennent sous forme de mini-conférence. L'espace numérique de travail (ENT) est mis à disposition pour fournir aux étudiants des documents pédagogiques. Les étudiants ont la possibilité d'effectuer des recherches bibliographiques via l'ENT et ont accès à des salles de TP spécialisées pour l'informatique, la cartographie et la pétrographie. Un voyage d'étude de deux jours est effectué sur le terrain chaque année. Au niveau de l'université, il existe un régime spécial d'études (RSE) pour les étudiants en difficultés. La formation est accessible à des stagiaires de la formation continue pour tout ou partie de la licence avec possibilité de validation des acquis de l'expérience en une, voire deux années. Des systèmes de visioconférences entre le site de Tours et celui des Barres sont utilisés pour certains cours ou lors de jurys ou de réunions.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) sont spécifiées lors de la rentrée universitaire puis, individuellement au niveau de chaque unité d'enseignement (UE). Les MCC précisent pour chaque UE, le type d'examen (contrôle continu ou terminal) pour la 1^{ère} et la 2^{nde} session du régime général ou du régime spécial, les coefficients affectés à chaque UE et ses éléments constitutifs (EC) ainsi que les crédits européens correspondants (crédits ECTS). Les coefficients affectés aux différentes UE ne satisfont pas les dispositions particulières de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif aux LP. En effet, ces coefficients varient dans un rapport de un à six, alors que ce rapport doit être compris entre un et trois.</p>

Les étudiants valident leur année, si ils obtiennent une note supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des UE (socle fondamental et professionnel) et une note moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage (socle professionnel). Il n'existe pas de note éliminatoire. Une 2^{nde} session est prévue pour les UE fondamentales.

Le projet tutoré et le stage donnent lieu à une évaluation unique. Les crédits ECTS sont validés lorsque l'étudiant valide son UE. Les étudiants ont la possibilité de demander à consulter leur copie. Les qualités rédactionnelles sont évaluées à partir des rapports du projet tutoré et du stage. Bien que la participation de professionnels soit prévue dans la fiche du répertoire national des certifications professionnelles, le jury actuel de la LP n'est pas conforme sur ce point à la réglementation fixée par l'arrêté de 1999, faute de professionnels.

Suivi de l'acquisition de compétences

Le suivi de l'acquisition des compétences est classique. Il se fait de manière ponctuelle à l'occasion des séances de TD ou des examens de contrôle continu. Les étudiants reçoivent des relevés de note intermédiaires ou finaux par messagerie leur permettant de situer leur performance. Un supplément au diplôme conforme au modèle européen est joint systématiquement au diplôme délivré à l'étudiant.

Suivi des diplômés

Vu la jeunesse de la formation, une seule enquête nationale à 30 mois a pu être réalisée à ce jour, sur le devenir des étudiants de la promotion 2013. Une enquête complémentaire réalisée directement auprès des étudiants diplômés sur la période 2012-2015 a été réalisée par l'équipe pédagogique en vue d'un bon suivi des diplômés. Les résultats sont reportés sous l'item « Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études ».

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

L'existence d'un conseil de perfectionnement est relativement récente, la 1^{ère} réunion de ce dernier ayant eu lieu en juillet 2014. Le conseil de perfectionnement est constitué de huit membres : quatre membres internes et quatre membres externes représentant les différents secteurs de débouchés de la LP. Une ancienne étudiante, maintenant en activité professionnelle permet également d'avoir un point de vue intéressant proche de l'attente des étudiants. Aucun étudiant de la promotion en cours ne participe au conseil. Le conseil de perfectionnement est l'occasion de discuter et d'améliorer le fonctionnement de la LP. Des comptes rendus détaillés sont diffusés à l'occasion de chaque conseil. Une évaluation anonyme des enseignements est réalisée dans un créneau spécialement dédié à cet effet permettant à chaque étudiant de donner son avis sur la formation qu'il reçoit. Cette évaluation permet d'améliorer le fonctionnement de la formation : coordination entre les intervenants, emploi du temps, ...

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Le domaine bien ciblé autour des thématiques eau/bassin versant/forêt.
- L'implication importante des professionnels et des intérêts sociétaux forts.
- L'équipe pédagogique fortement impliquée.

Points faibles :

- L'insertion professionnelle.
- Le taux d'échec.
- La distance entre les deux sites nuisant à la cohésion d'ensemble de la LP, et générant des frais supplémentaire.
- La non-conformité du jury et des coefficients des différentes UE.

Avis global et recommandations :

La LP *Forêts, gestion et préservation de la ressource en eau* est une formation jeune, en devenir ayant toute sa place dans le champ *Sciences de la terre, de l'univers et du vivant* de l'offre de formation de l'Université François-Rabelais de Tours. Sa spécificité réside dans la double compétence visée dans le domaine la ressource en eau et des bassins versants d'une part, et de la gestion forestière d'autre part, permise grâce à l'association du département « Géosciences-Environnement » de l'Université de Tours et du LEGTA de Le Chesnoy-Les Barres. La formation est fortement soutenue par le milieu socio-économique aux travers de nombreux professionnels intervenant dans cette dernière et attestant de leur intérêt.

Différents points de vigilance existent toutefois au niveau du taux d'échec trop élevé et du taux d'insertion professionnelle trop faible, qu'il conviendra d'améliorer dans les années à venir. La composition du jury et les coefficients affectés aux différentes UE devront également être revus pour satisfaire à la réglementation fixée par l'arrêté du 17 novembre 1999. Il conviendrait également d'être plus vigilant lors du recrutement des étudiants en s'assurant de leur projet professionnel et de leur motivation pour améliorer le taux de réussite aux examens, ainsi que d'élargir le public recruté en développant la formation continue ou par alternance.

Il est également conseillé de réfléchir à l'organisation de la formation entre les deux sites pour améliorer sa cohésion d'ensemble en favorisant les interactions entre l'équipe enseignante et les étudiants, et en limitant les inconvénients liés à l'éloignement.

Observations de l'établissement

Tours, le 20 mai 2017
Monsieur le Président de l'Université
François-Rabelais de Tours

Université
François-Rabelais
de Tours

60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 Tours Cedex 1

www.univ-tours.fr

Objet : HCERES retours sur l'autoévaluation

Je, soussigné Philippe Vendrix, Président de l'Université François-Rabelais de Tours, indique par la présente que l'établissement ne souhaite pas faire d'observation sur les retours des comités HCERES concernant les mentions de Licences, Licences professionnelles et Masters.

L'ensemble des remarques ont été transmises aux responsables des mentions en préparation, en même temps que les expertises internes produites par les rapporteurs de la Commission Formation et Vie Universitaire. Ces documents vont permettre aux enseignants d'ajuster leurs propositions de mentions et de parcours, en fonction des recommandations qui leur ont été faites.

Un court document concernant les retours sur les champs de formation est joint.

L'université de Tours remercie les experts de l'HCERES du soin mis à l'analyse de l'autoévaluation et d'efforcera d'en tirer le plus grand bénéfice.

Le Président de l'université
Philippe Vendrix

